

FORMATIONS INITIALES EFFECTUEES SUR LE DEPARTEMENT DES YVELINES PAR LES ORGANISMES DE FORMATION HABILITES

Intitulé de la formation	Objectifs	Publics	Durée et lieux	Organismes de formation
Certificat de Qualification Professionnel – Animateurs loisir sportif	Le CQP confère ici à son titulaire des compétences professionnelles dans l'animation des activités physiques de loisir de l'une des trois familles d'activités : Activités gymniques d'entretien et d'expression ; Activités de randonnée de proximité et d'orientation, Jeux sportifs, jeux d'opposition	Animateurs périscolaires en poste. Formation donnant accès à un certificat professionnel de niveau V. Avoir 18 ans, avoir l'AFPS, justifier de 140 heures de pratique d'activités sportives (même famille sur les 3 dernières années).	Formation en alternance, le candidat doit prendre contact pour tout renseignement avec l'organisme.	<u>LIGUE 78</u>
Certificat de Qualification Professionnel – Animateur périscolaire	A destination des personnes travaillant matin, midi et soir sur les temps périscolaires et n'ayant pas de qualification professionnelle. L'animateur peut également être amené à travailler en ACM.	Animateurs périscolaires en poste. Formation donnant accès à un certificat professionnel de niveau V. Animateurs périscolaires en poste. Avoir 18 ans, avoir l'AFPS, justifier de 140 heures de pratique d'activités sportives (même famille sur les 3 dernières années).	Formation en alternance, le candidat doit prendre contact pour tout renseignement avec l'organisme.	<u>AROEVEN</u> <u>LIGUE 78</u>
Formation des Agents des activités périscolaires donnant un BAFA complet spécialisation "animation périscolaire" et certificat acquisition des compétences.	Professionaliser le personnel chargé de l'animation des TAP	Animateurs non-diplômés, ATSEM, bénévoles...	Formation de 144 heures à Voisins-le-Bretonneux ou sur le lieu d'exercice des agents.	<u>IFAC 78</u>
Pré-qualification et passerelle aux métiers de l'animation (BAPAAT, BPJEPS...)	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les techniques de base • Valider le projet professionnel • Accéder à l'emploi 	Tout public	Chaque organisme propose ses propres modalités pédagogiques, ses contenus et l'organisation de la formation dans la durée.	<u>AROEVEN / IFAC 78 /</u> <u>LIGUE 78 / PEP 78 /</u> <u>SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE /</u> <u>UFCV</u>
BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)	Permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.	Avoir 17 ans révolus au premier jour de la première de formation (formation générale).	1ère étape : Formation générale (8 jours) 2ème étape : Stage pratique (minimum 14 jours) 3ème étape : Session d'approfondissement ou de qualification (minimum 6 jours)	<u>AROEVEN / IFAC 78 /</u> <u>LIGUE 78 / PEP 78 (aide formation) /</u> <u>SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE /</u> <u>UFCV</u>

Intitulé de la formation	Objectifs	Publics	Durée et lieux	Organismes de formation
BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)	Permet d'encadrer, à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.	Avoir 21 ans révolus au premier jour de la première session de formation et être titulaire : <ul style="list-style-type: none"> • soit du BAFA • soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation 	1ère étape : Formation générale (9 jours) 2ème étape : Premier stage pratique (minimum 14 jours) 3ème étape : Stage de perfectionnement 4ème étape : Second stage pratique (minimum 14 jours)	<u>AROEVEN / IFAC 78 /</u> <u>LIGUE 78 / PEP 78</u> (aide formation) / <u>SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE /</u> <u>UFCV</u>
BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien)	Le brevet, commun au secteur socioculturel et sportif, représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'État homologué au niveau V • Être âgé de 16 ans minimum • Pas de condition préalable de diplôme, mais bon niveau de pratique personnelle nécessaire 	Cursus de formation basé sur le principe de l'alternance : centre de formation et lieu d'activité professionnelle. Le volume de la formation comprend 1.500 à 2.000 heures d'enseignements généraux, technologiques et professionnels.	<u>ARFA / AROEVEN / IFAC 78 /</u> <u>LIGUE 78 / UFCV</u>
BPEJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)	Le diplôme atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif.	Diplôme d'État homologué au niveau IV. Tests de sélection organisés par les organismes de formation. Pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélection qui permettent d'intégrer un cursus de formation, les candidats doivent satisfaire à des exigences préalables techniques fixées par l'arrêté de chaque spécialité et qui concernent généralement le niveau de pratique sportive.	Cursus de formation basé sur le principe de l'alternance entre le centre de formation et lieu d'activité professionnelle. Les modalités de cette alternance sont variables.	<u>ARFA / AROEVEN / IFAC 78 /</u> <u>LIGUE 78 / UFCV</u>
DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)	Le diplôme atteste de l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.	Diplôme d'État homologué au niveau III. L'entrée en cursus de formation est conditionnée par la réussite à des tests de sélection organisés par chaque organisme de formation. Pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélection qui permettent d'intégrer un cursus de formation, les candidats doivent parfois satisfaire à des exigences préalables fixées par l'arrêté de chaque mention.	Chaque organisme propose ses propres modalités pédagogiques, ses contenus et l'organisation de la formation dans la durée. Le cursus de formation est basé sur le principe de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise (où les situations pratiques d'apprentissage sont sous la responsabilité d'un tuteur). Les modalités de cette alternance sont variables.	<u>IFAC 78</u> <u>LIGUE 78</u>

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines
Pôle Accompagnement Social et Educatif
Affaire suivie par Grichka REDJALA

Intitulé de la formation	Objectifs	Publics	Durée et lieux	Organismes de formation
<p>DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)</p>	<p>Le diplôme atteste de la possession des compétences à l'exercice du métier de directeur de projet, directeur de structure ou directeur sportif dans le champ de la mention obtenue. Il permet, dans le secteur sportif, d'encadrer contre rémunération. Ce diplôme permet, en outre, de se présenter aux concours de conseiller des activités physiques et sportives et d'attaché spécialité animation de la fonction publique territoriale.</p>	<p>Diplôme d'État homologué au niveau II. La formation est accessible aux animateurs titulaires soit : d'un diplôme de niveau III du champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, d'un diplôme de niveau II enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, d'un DEFA (et équivalents), d'un DEJEPS spécialité« animation socio-éducative ou culturelle »,</p> <p>La formation peut-être accessible également aux personnes justifiant d'une expérience de 36 mois (soit 2400 heures) d'activités professionnelles ou bénévoles dans le champ de l'animation.</p>	<p>La formation initiale a une durée approximative de 1200 heures.</p> <p>Formation en alternance, près de 700 heures sont effectuées au centre de formation.</p>	<p><u>IFAC 78 / LIGUE 78 / UFCV</u></p>
<p>PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)</p>	<p>Acquérir la formation de base aux Premiers Secours en France.</p>	<p>Tout public</p>	<p>Environ 10 heures (2 journées)</p>	<p><u>ARFA / AROEVEN / IFAC 78 / LIGUE 78 / SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE / UFCV</u></p>
<p>Surveillant baignade (BSB)</p>	<p>Le BSB est un brevet attribué par le Ministère de la Jeunesse et des Sports permettant la surveillance de la baignade en Accueil collectif de mineurs. .</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de 18 ans au 1er juillet de l'année de l'examen • Etre reconnu médicalement apte • Etre titulaire du P.S.C.1. 		<p><u>AROEVEN / IFAC 78 / LIGUE 78 / SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE / UFCV</u></p>



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines
Pôle Accompagnement Social et Educatif
Affaire suivie par Grichka REDJALA

Contacts

DDCS 78

Grichka REDJALA
Tél. : 01.39.24.36.18
grichka.redjala@yvelines.gouv.fr

ARFA-IDF

Elise COURBY
Tél. : 01 42 45 92 34
ecourby@arfa-idf.asso.fr

AROEVEN

Françoise GAVROY
Tél. : 01.69.53.01.41
f.gavroy@aroeven.fr

IFAC 78

Eric LECHARTIER
Tél. : 01.30.64.67.30
eric.lechartier@ifac.asso.fr

LIGUE 78

Florence CAZAUX
Tél. : 01.30.13.06.06
florence.cazaux@laligue78.org

PEP 78

Guy LEBAS
Tél. : 01.30.07.17.75
direction@pep78.org

Scouts et Guides de France

Gaëtan PARENTY
Tél : 01.45.88.22.24
gparenty@sgdf.fr

UFCV Ile de France Ouest

Gabriel EEMAN
Tél : 01.44.72.14.93
gabriel.eeman@ufcv.fr